mgs

MUTUELLE GÉNÉRALE
SANTÉ

Copie

Objet : augmentations tarifaires 2015 & 2016
Référer

Bagnolet, le 20 juillet 2015

Cher Adhérent,

Dans le cadre du pilotage de votre contrat, nous avons pu constater une dégradation régulière et importante des résultats de votre régime frais de santé.
En effet, le montant des remboursements frais de santé excède très largement le montant des cotisations.
Dans un souci de veiller au retour progressif à l'équilibre de votre régime de frais de santé, le Conseil d'Administration de la MGS dans sa séance du 19 juin 2015 et selon l'article 26 des statuts a décidé de procéder à une augmentation de **25%** des cotisations à effet du **1er septembre 2015** et de **15%** supplémentaire à effet du **1er janvier 2016**.

Ainsi à compter du 1er septembre 2015, la cotisation mensuelle de votre contrat santé change comme indiqué ci-dessous :

Cotisations pour l'année 2015* : valable du 1er septembre 2015 au 31 décembre 2015

Composition Familiale	Cotisation Santé H.T.	Taxe CMU	TCA	Cotisation Santé T.T.C.
< ou égal à 60 ans				